



AHSSEA

Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
(Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 6-7-1962 - J.O. du 11-7-1962)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Service d'Accompagnement en Milieu Naturel



S.A.M.N.
19 rue de la Banque - 70000 VESOUL
Telephone: 03.84.75.78.79
samn@ahssea.fr

Table des matières

1. Le service d'accompagnement et ses missions	2
• Présentation du Service.....	2
• Textes de référence.....	3
• Objectifs du S.A.M.N.	3
• Population concernée	3
• Critères d'admission	3
• Financement.....	4
• Admission à l'Aide Sociale.....	4
2. Le personnel.....	4
• Effectifs au 31 décembre 2022	4
• Organigramme théorique au 31 décembre 2022	5
• Mouvements du personnel en 2022.....	7
• Conditions de travail	7
• Formations professionnelles et perfectionnements.....	7
3. Les personnes accueillies.....	8
• Population accueillie	8
• Mouvements des personnes accueillies au cours de l'année	11
○ Les entrées :.....	11
○ Les sorties :.....	11
4. La liste d'attente.....	12
5. La participation des usagers	13
• Groupe d'expression.....	13
6. Evolutions du service et points importants au cours de l'année 2022	13
7. Domaines, formes et modalités d'interventions éducatives	14
8. Conclusion	15

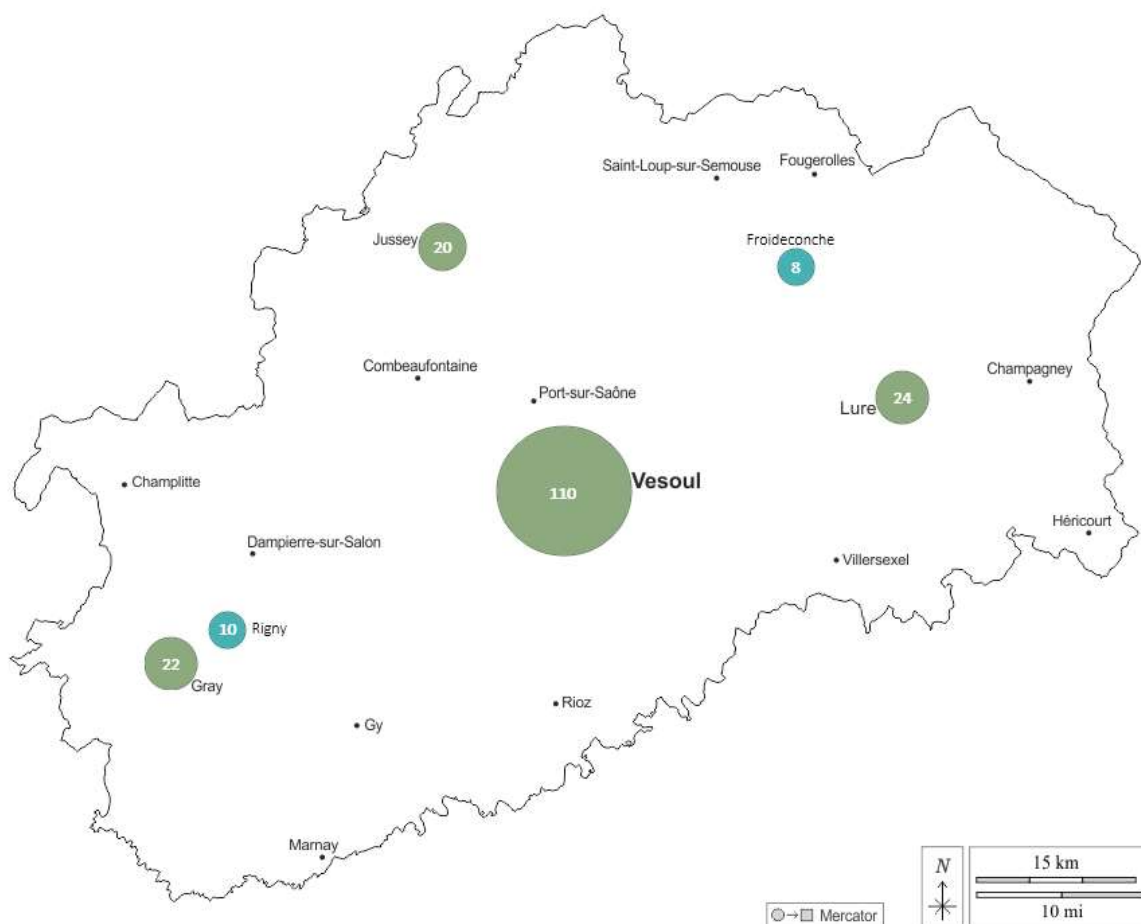
1. Le service d'accompagnement et ses missions

• Présentation du Service

Le Service d'Accompagnement en Milieu Naturel (S.A.M.N.) est un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.).

Il est géré par l'Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (A.H.S.S.E.A.) dont le siège se situe à Frotey-lès-Vesoul.

Il a une compétence départementale et, pour apporter une réponse au plus près des besoins des personnes, il est composé de six sites répartis sur le territoire haut-saônois dont deux Points Habitats Autonomes Regroupés (P.H.A.Re).



Répartition en nombre de personnes accompagnées au 31/12/2022

- **Textes de référence**

- *Loi 2002-2 du 02 janvier 2002* rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale.
- *Loi 2005-102 du 11 février 2005* pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- *Décret n°2005-223 du 11 mars 2005* relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale et des Services d'Accompagnement Médico-Social pour adultes handicapés :
 - *Article D312-155-5* stipulant que les « Services d'Accompagnement à la Vie Sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté, favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ».
- L'habilitation du S.A.M.N. a été reconduite à compter du 20 décembre 2016 pour une durée de quinze ans.

- **Objectifs du S.A.M.N.**

Le S.A.M.N. assure un soutien personnalisé, un accompagnement socio-éducatif et psychologique aux personnes porteuses de handicap afin de favoriser leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle. Il permet aux personnes admises de vivre en milieu ordinaire et de sortir de l'isolement. Il offre une aide pour les tâches quotidiennes et des activités diverses. Il propose des rendez-vous au service (avec les éducateurs, les psychologues ou le médecin psychiatre), des visites à domicile, des accompagnements dans les démarches administratives, dans l'organisation d'activités extérieures, dans l'aide au suivi médical...

- **Population concernée**

Le S.A.M.N. accompagne des personnes handicapées présentant une déficience intellectuelle avec troubles associés ou non, âgées de plus de 20 ans (ou d'au moins 16 ans lorsque le droit aux prestations familiales n'est plus ouvert).

- **Critères d'admission**

L'établissement est tenu, dans la limite de sa spécialité et de sa capacité, d'accueillir toute personne qui s'adresse à lui dès lors que celle-ci est orientée par la Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.).

L'admission est prononcée par le Directeur, sur la base de l'adhésion de la personne. L'accompagnement est contractualisé sur la base de la signature du D.I.P.C.

La personne accompagnée doit :

- Avoir une orientation au S.A.M.N. délivrée par la Commission des Droits de l'Autonomie des personnes Handicapées (C.D.A.P.H.) ;
- Être âgée de plus de 20 ans (ou d'au moins 16 ans lorsque le droit aux prestations familiales n'est plus ouvert). (*données habilitation en date du 22.12.2016*).

- **Financement**

Le S.A.M.N. est financé par le Conseil Départemental de la Haute-Saône sous forme de prix de journée.

2022	S.A.M.N.	P.H.A.Re
Prix de journée	22.06 €	33.09 €
Journées réalisées	59115.50	6539
Taux d'occupation	98.7%	99.5%

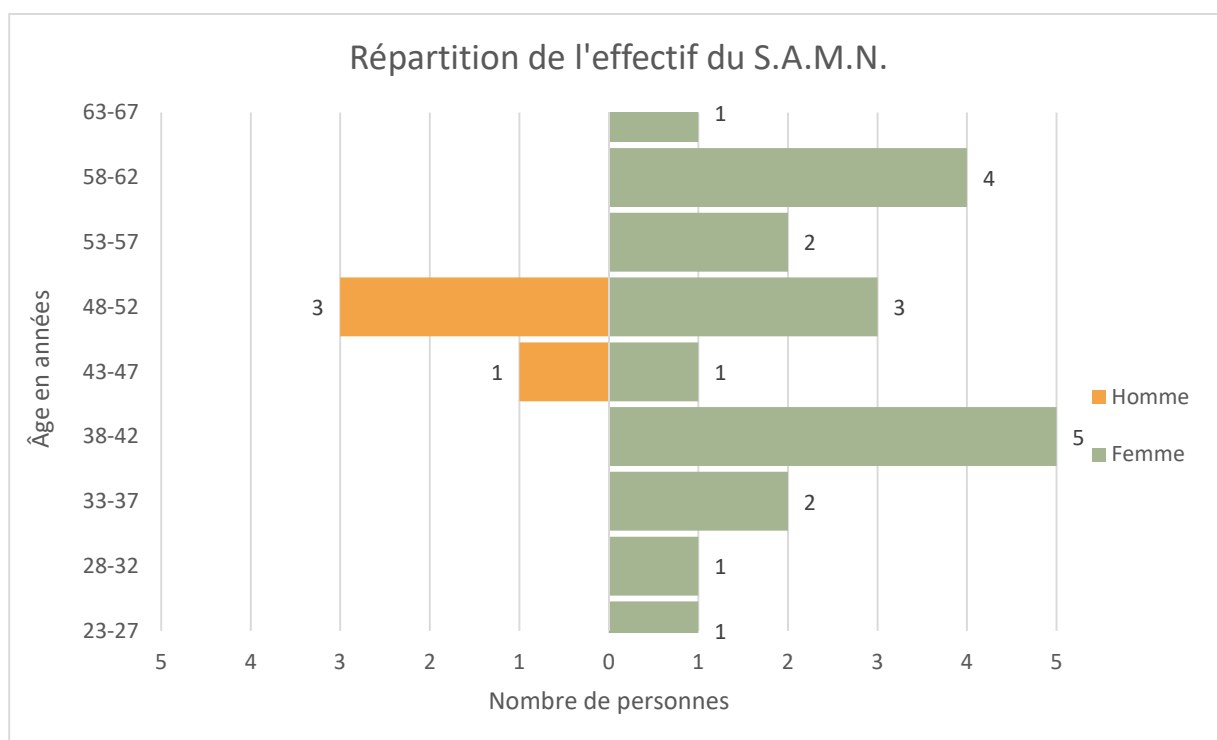
- **Admission à l'Aide Sociale**

Une admission à l'Aide Sociale est prononcée par le Président du Conseil Départemental au vu des ressources de la personne.

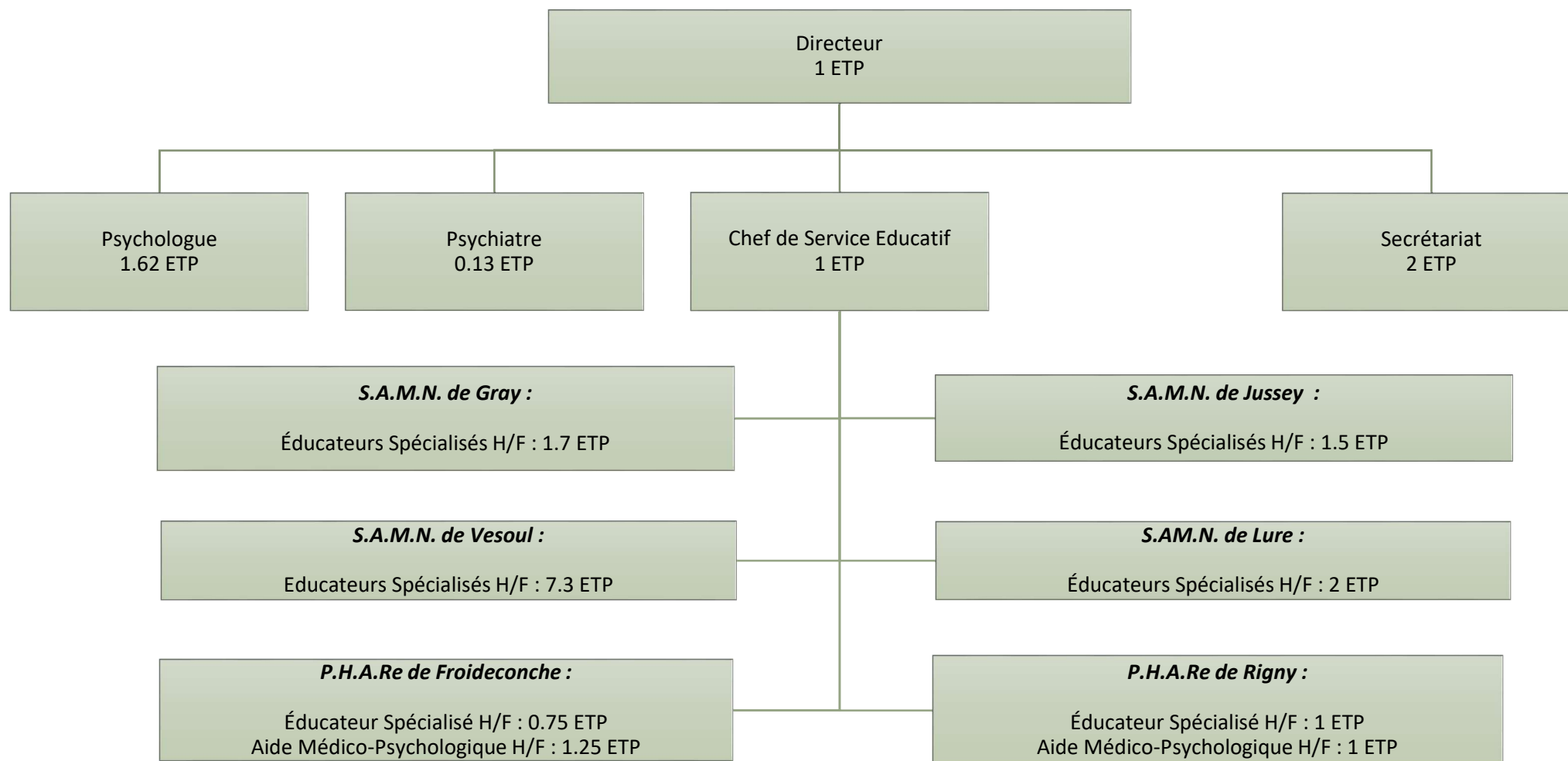
Une participation financière aux frais de fonctionnement du S.A.M.N. est versée par chaque usager du Service dans les conditions fixées au règlement départemental d'Aide Sociale.

2. Le personnel

- **Effectifs au 31 décembre 2022**



- Organigramme théorique au 31 décembre 2022



QUALIFICATION

E.T.P.

Cadres, Psychologues, Secrétaires et Médecin

<i>Service</i>	Directeur	1.00
<i>Service</i>	Chef de Service Educatif	1.00
<i>Service</i>	Secrétaire de Direction	1.00
<i>Service</i>	Agent administratif principal	1.00
<i>Vesoul</i>	Psychologue	0.40
<i>Lure & Froideconche</i>	Psychologue	0.40
<i>Vesoul, Gray, Rigny & Jussey</i>	Psychologue	0.82
<i>Service</i>	Médecin psychiatre	0.13

Personnel éducatif

	Educatrice Spécialisée	1.00
	Educatrice Spécialisée	0.50
	Educatrice Spécialisée	1.00
<i>Vesoul</i>	Educateur Spécialisé	1.00
	Educatrice Spécialisée	1.00
	Educatrice Spécialisée	0.80
	Educatrice Spécialisée	1.00
	Monitrice Educatrice	1.00
<i>Gray</i>	Educatrice Spécialisée	0.85
	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	0.85
<i>Jussey</i>	Educatrice Spécialisée	0.50
	Moniteur Educateur	1.00
<i>Lure</i>	Moniteur Educateur	1.00
	Moniteur Educateur	1.00
<i>Froideconche</i>	Aide Médico-Psychologique	1.00
	Aide Médico-Psychologique	1.00
<i>Rigny</i>	Aide Médico-Psychologique	1.00
	Candidate élève Aide Médico-Psychologique	1.00

- **Mouvements du personnel en 2022**

Trois professionnels ont présenté leur démission (deux éducateurs et une psychologue).

Un licenciement pour inaptitude non professionnelle a été réalisé en lien avec l'OPSAT.

Quatre salariés sont en arrêt de travail de longue durée et ont été remplacés.

Une psychologue en congé maternité n'a pas pu être remplacée faute de candidature.

Trois stagiaires éducatifs ont été accueillis, dont un stagiaire en préparation du diplôme de Moniteur Éducateur sur le secteur de Gray.

- **Conditions de travail**

Un aménagement de poste a été finalisé en 2022.

Au cours du premier semestre, nous avons proposé à chaque salarié un entretien individuel.

Deux salariés ont suivi une formation SST.

Une formation incendie a également été proposée à l'ensemble du personnel.

Nous avons accueilli trois stagiaires en formation BUT Hygiène Sécurité Environnement. Ils ont travaillé sur la mise en place des plans d'évacuation des locaux, construit un livret d'accueil sécurité pour les nouveaux salariés, et préparé les exercices d'incendie.

Un bilan sur les obligations de l'employeur pour un Établissement Recevant du Public a été réalisé et quelques pistes d'actions ont été identifiées.

Nous avons également poursuivi notre travail de clarification des procédures (horaires, accompagnement, ...).

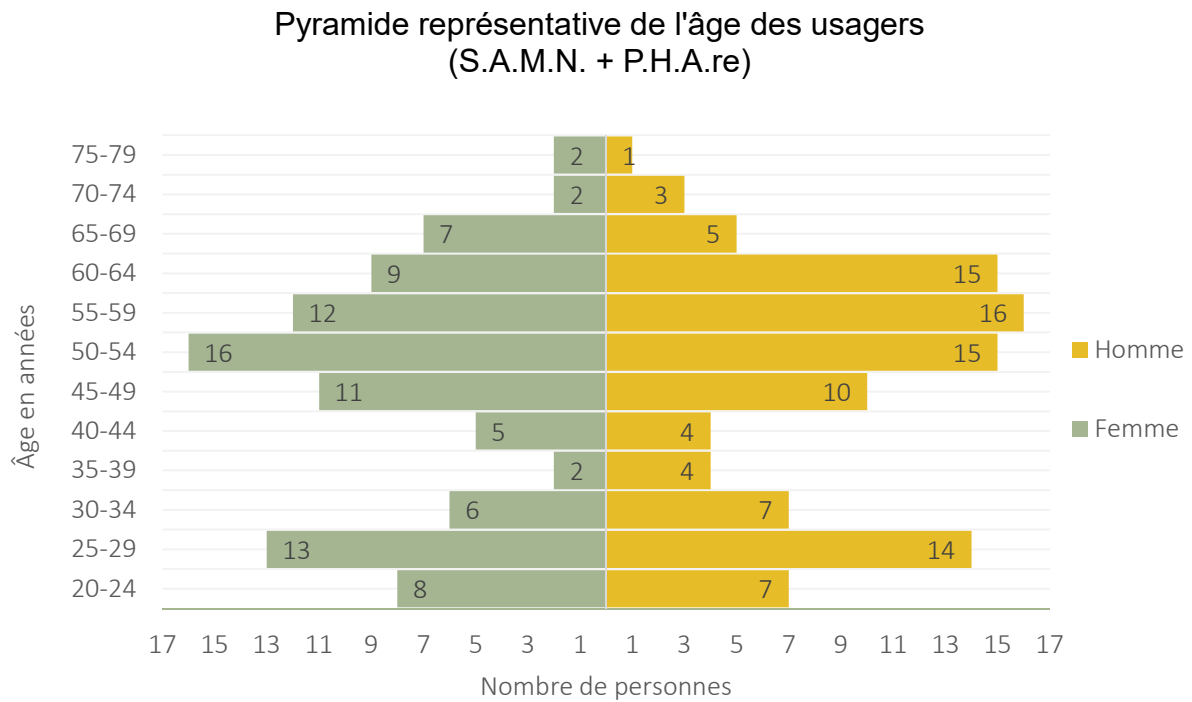
- **Formations professionnelles et perfectionnements**

Les formations en 2022 se sont concentrées sur les obligations légales (incendie) et sur la sensibilisation au harcèlement sexuel.

Formations réalisées par le personnel	Durée en jours	Nb de participants
<i>Formation incendie (1h par salarié)</i>	/	24
<i>Sensibilisation Harcèlement sexuel (1 demie journée par salarié)</i>	/	17
<i>Communication non violente</i>	15	5
<i>Excel perfectionnement</i>	2	1
<i>VINELAND II</i>	6	3

3. Les personnes accueillies

- Population accueillie



Répartition des genres des usagers du service

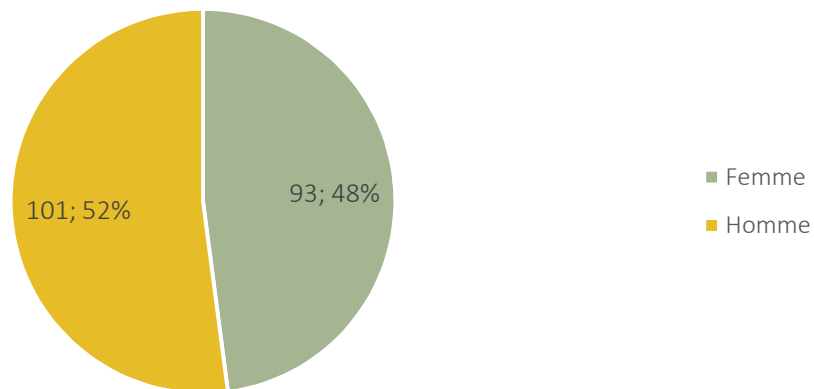
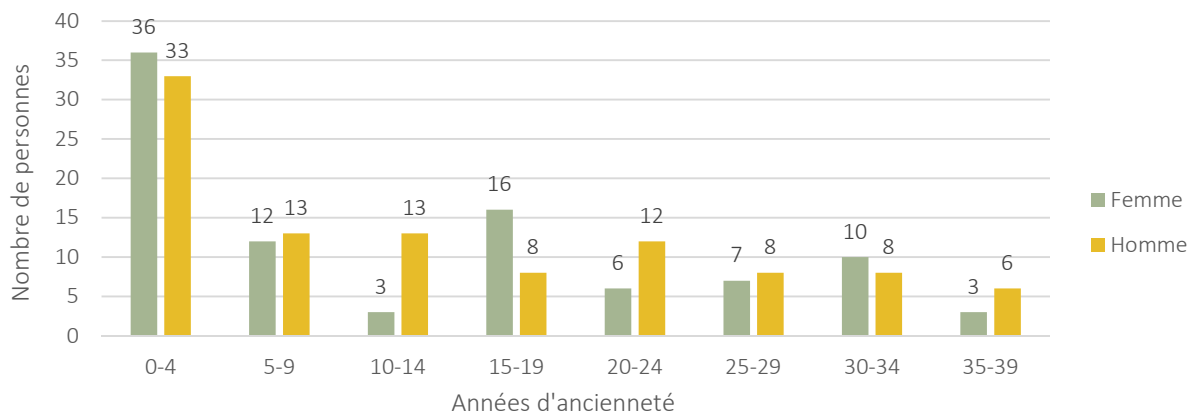


Tableau des âges moyens de la population accueillie par site

Site	Femme	Homme	Moyenne générale
PHARe de Froideconche	43	51	48
PHARe de Rigny	52	36	40
S.A.M.N. de Vesoul	47	50	48
S.A.M.N. de Gray	51	47	49
S.A.M.N. de Lure	50	42	45
S.A.M.N. de Jussey	41	44	42
Moyenne générale	47	47	47

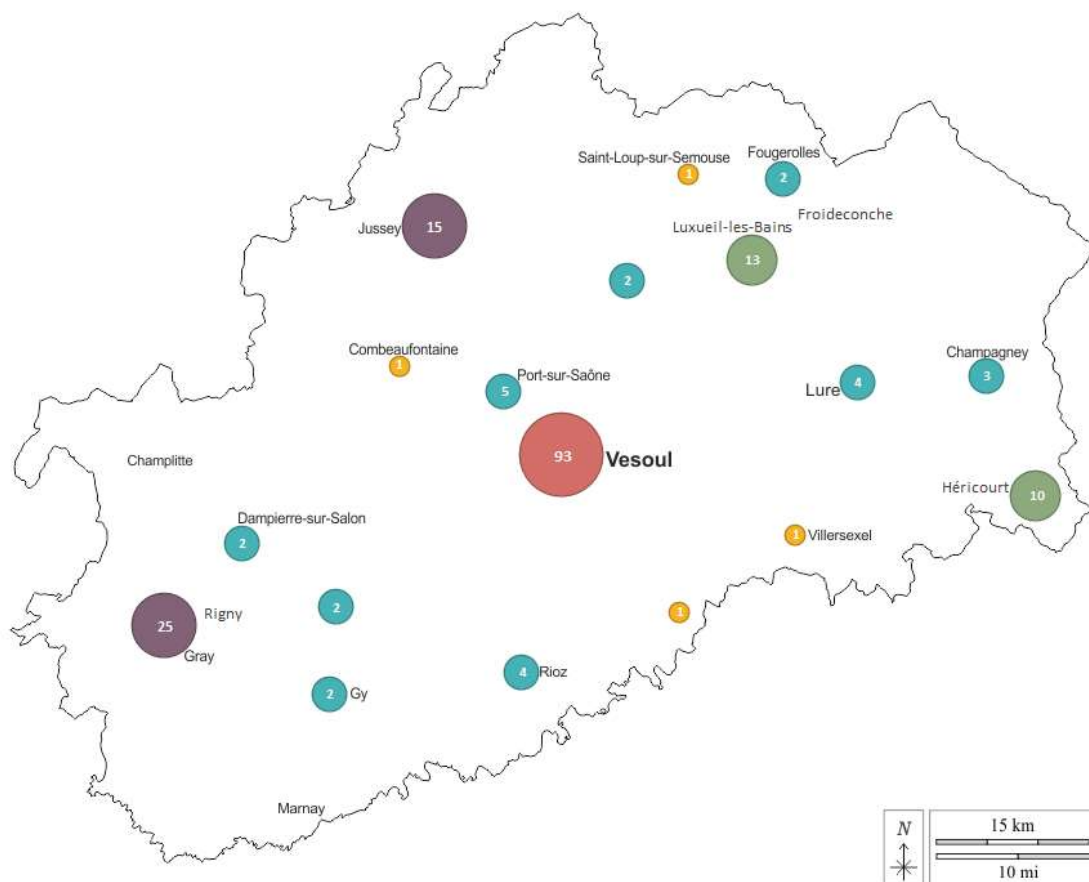
La population du S.A.M.N. reste une population vieillissante et nous le ressentons chaque jour dans les accompagnements auprès des personnes. Les pathologies liées à ce vieillissement sont de plus en plus importantes et deviennent chronophage pour le personnel éducatif. Mais cette population évolue et nous avons un pourcentage de plus en plus important de personnes de moins de 30 ans.

Répartition des l'ancienneté des usagers (S.A.M.N. + P.H.A.Re)



Nous avons toujours des accompagnements qui s'inscrivent dans la durée. Cela s'explique par la fragilité de la population qui a souvent besoin d'un étayage sur le long terme.

Répartition des personnes sur le département de la Haute Saône



Le S.A.M.N. intervient sur l'ensemble du territoire de la Haute-Saône, avec un accompagnement intensif dans différents bassins d'activité. Cette carte montre également la dispersion géographique des lieux d'habitation.

Le secteur de Lure, qui comprend Saint-Loup-sur-Semouse, Luxeuil-les-Bains, Héricourt et Lure, est le plus significatif. Cette disparité s'accroît d'année en année et nous confronte à des trajets importants. Les personnes accompagnées ont parfois du mal à se rendre au service et les rendez-vous se font souvent à leur domicile.

Les secteurs d'Héricourt et de Gray sont actuellement les plus demandés.

Situation professionnelle	PHARe de Froideconche	PHARe de Rigny	Site de Gray	Site de Jussey	Site de Lure	Site de Vesoul	Total général
<i>Entreprise Adaptée</i>			1		1	8	10
<i>ESAT</i>	5	7	9	11	6	30	68
<i>Etudiant</i>				1			1
<i>Milieu Ordinaire</i>				1	1	5	7
<i>Recherche d'emploi</i>				1	5	7	13
<i>Retraite</i>			3	1	2	21	27
<i>Sans emploi</i>	5	1	9	5	9	39	68
<u>Total général</u>	10	8	22	20	24	110	194

Les personnes sans activité et à la retraite restent majoritaires (plus de la moitié). La plus grande partie des personnes qui travaillent ont un emploi en ESAT.

Type de mesures	PHARe de Froideconche	PHARe de Rigny	Site de Gray	Site de Jussey	Site de Lure	Site de Vesoul	Total général
<i>Curatelle à la personne</i>			1				1
<i>Curatelle aux biens</i>		2		4		8	14
<i>Curatelle aux biens et à la personne</i>						4	4
<i>Curatelle renforcée</i>	5	3	13	6	10	31	68
<i>Curatelle simple</i>				2		4	6
<i>Habilitation familiale</i>						1	1
<i>Sans mesure</i>	3		4	3	10	49	69
<i>Sauvegarde de justice</i>						1	1
<i>Tutelle</i>	2	3	4	5	4	12	30
<u>Total général</u>	10	8	22	20	24	110	194

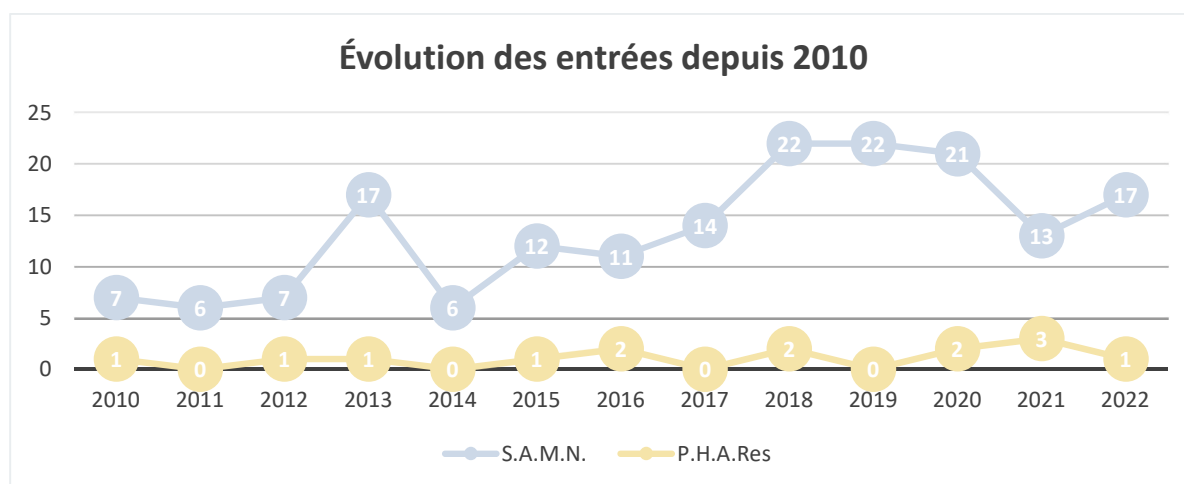
64.4 % des personnes accompagnées par le SAMN ont une mesure de protection.

- **Mouvements des personnes accueillies au cours de l'année**

- **Les entrées :**

Entrées en 2022		
	S.A.M.N.	P.H.A.Re
Total des entrées	17	1
Homme	8	1
Femme	9	0
Moyenne d'âge (en année)	33.5	30

Les personnes entrées en 2022 ont majoritairement moins de trente ans mais nous constatons souvent une rupture dans leurs parcours entre la sortie d'un établissement médico-social vers 20 ans et une arrivée au SAMN vers 25 – 30 ans.



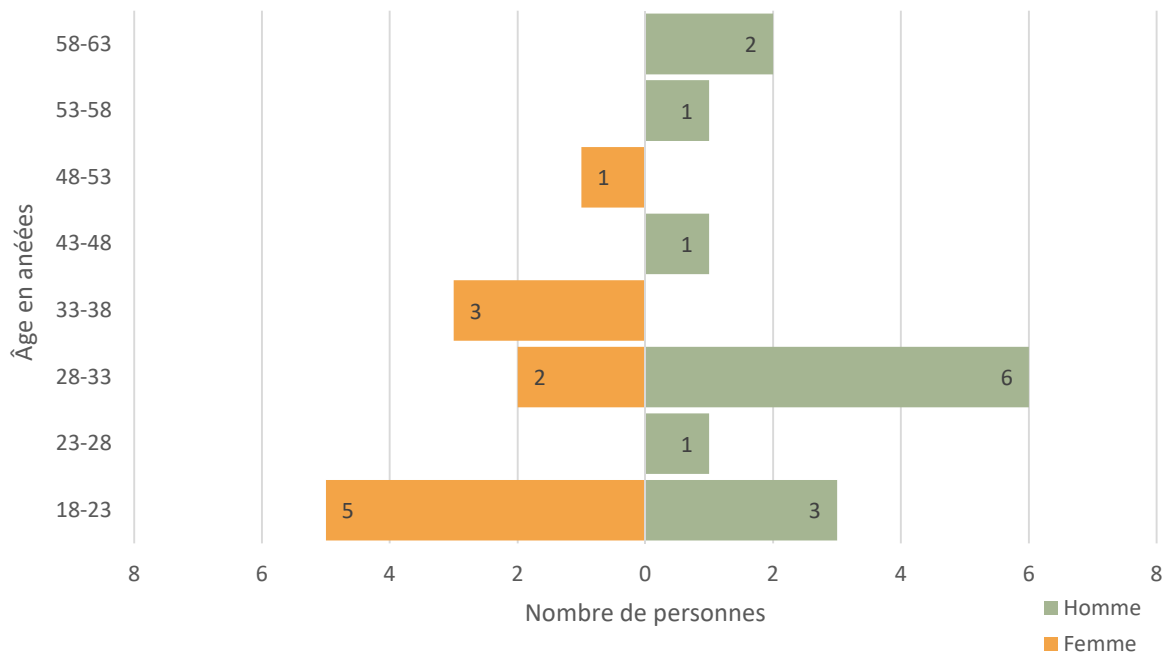
- **Les sorties :**

Sorties en 2022		
	S.A.M.N.	P.H.A.Re
Total des sorties	16	0
Homme	8	0
Femme	8	0
Moyenne d'âge (en année)	43.06	0
Durée moyenne de l'accompagnement (en année)	7.95	0

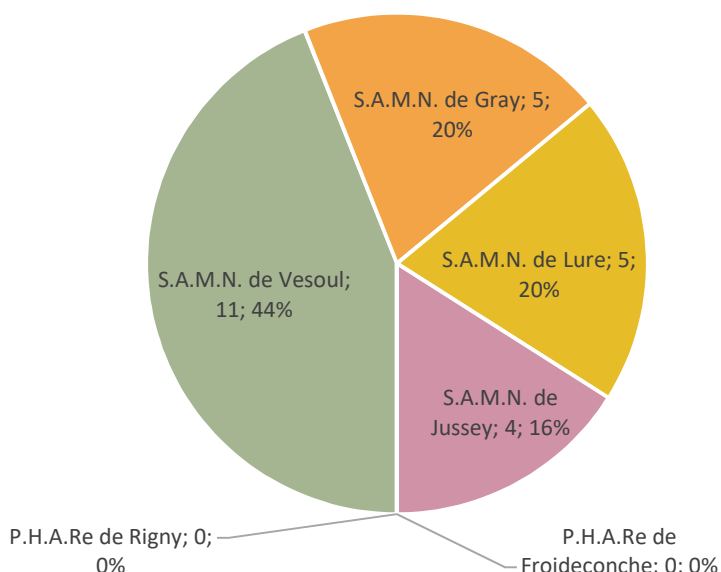
Motifs des sorties	Nombre de personnes concernées	Commentaires
Sorties positives	2	Deux personnes sont arrivées au bout de leurs projets et ont souhaité arrêter l'accompagnement.
Autre service ou structure	4	Deux personnes orientées dans un autre département avec un relai vers un autre SAVS. Deux personnes orientées en EHPAD
Demande de la personnes	6	Trois personnes qui ont déménagé sur un autre département sans relai possible. Trois personnes ont arrêté l'accompagnement par manque de sens.
Décès	2	Deux personnes âgées sont décédées.
Autres	1	Une sortie à la demande du service pour une personne qui devenait très agressive envers le personnel.
Passage du P.H.A.Re au S.A.M.N.	0	
Passage du S.A.M.N. au P.H.A.Re	1	Une personne a été accueillie au P.H.A.Re

4. La liste d'attente

Pyramide représentative de l'âge des personnes inscrites sur la liste d'attente (S.A.M.N. + P.H.A.Re)



Répartition de la liste d'attente par site



25 personnes ont été sur la liste d'attente du SAMN le 31 décembre 2022. Cette diminution est essentiellement le fruit d'un travail de clarification des dossiers des personnes en lien avec la MDPH.

5. La participation des usagers

Les Recommandations des Bonnes Pratiques « Expression et participation des usagers » (2008) permettent aux professionnels de s'appuyer sur des supports, afin de favoriser la participation des usagers. Elle se traduit sous plusieurs formes au sein du S.A.M.N.

Tout d'abord, à travers l'élaboration des Projets d'Accompagnement Individualisés (P.A.I.). Dans le cadre des Réunions de projets (R.P.), l'utilisateur bénéficie d'un espace de parole afin d'exprimer ses attentes et besoins, qui seront formalisés dans le Document Individuel de Prise en Charge (D.I.P.C.).

Depuis les deux dernières années, et avec la mise à jour de ces documents, des procédures cadrant le déroulé des R.P. et l'élaboration des P.A.I. ont guidé les professionnels dans leurs pratiques.

La signature du D.I.P.C. est un moment important pour la personne dans son parcours au S.A.M.N. La présence d'un cadre (le directeur à l'admission et la cheffe de service lors des renouvellements) a pour but de rappeler aux usagers du service les contraintes et obligations administratives et légales, mais également l'occasion de rappeler leurs droits et favoriser leur autodétermination.

Cette année, 156 réunions de projet ont été recensées et donc autant de D.I.P.C. signés.

• Groupe d'expression

Nous avons réalisé sept groupes d'expression. Durant ces temps, nous avons pu aborder divers sujets tels que l'avancement du projet de service, la clarification sur les différents types d'accompagnement et pour le PHARE de Froideconche des informations et échanges sur le projet de déménagement du PHARE.

6. Evolutions du service et points importants au cours de l'année 2022

L'année 2022 a été consacrée, en parallèle, à la finalisation du projet de service ainsi qu'à la négociation d'un CPOM avec le Conseil Départemental. Le projet de service a été validé par le Conseil d'Administration. Le CPOM qui était prévu pour la fin de l'année a finalement été repoussé au début de l'année 2023. Les fiches actions qui ont été présentées sont :

- Modalité de travail du SAVS avec ratio d'encadrement nécessaire ;

- PHARe(s) : Implantation au cœur des villes des PHARe(s) de Froideconche et Rigny.

Le service a été confronté à la crise de recrutement que traverse le secteur médico-social. Une psychologue en congé maternité (0.82 ETP) n'a pas pu être remplacée et le temps libéré par une seconde (0.4 ETP) est également resté vacant. À l'automne, plusieurs professionnels se sont déclarés en arrêt de travail. Cela a mis en difficulté le fonctionnement du service et une information a été transmise à l'autorité de tutelle. Les remplacements se sont faits tardivement, en lien avec la pénurie de travailleurs sociaux. La mobilisation des professionnels restants a permis la continuité du service.

7. Domaines, formes et modalités d'interventions éducatives

Les types d'accompagnement :

L'accompagnement en S.A.V.S. est un accompagnement individualisé qui s'appuie sur des entretiens éducatifs. Il est appelé « *Accompagnement classique* ». Il peut également être complété par des temps collectifs proposés en soutien ainsi qu'un accompagnement psychologique basé sur la libre adhésion.

Le rythme des rencontres est d'une fois par semaine à une fois tous les 15 jours.

Néanmoins le type d'accompagnement peut être pondéré en fonction du P.A.I.

Ainsi d'autres modalités d'accompagnement existent :

- **L'accompagnement allégé :**

Il concerne des personnes autonomes dans l'accomplissement des actes du quotidien, dont la situation ne nécessite pas d'accompagnement direct mais une veille en appui à certaines démarches et une consolidation des avancées opérées dans le cadre de l'accompagnement classique.

Il peut également être sollicité en amont d'une sortie.

Le rythme est d'environ une fois par mois.

- **L'accompagnement P.H.A.Re(s) :**

Il est conditionné à l'attribution d'un appartement Habitat 70 sur les sites des P.H.A.Re(s). La configuration du site (habitat regroupé et bureau éducatif sur site) et la présence éducative offrent un accompagnement plus intensif que l'accompagnement classique. Il a pour vocation de permettre à des personnes de préparer une vie en logement autonome, ou pour d'autre un étayage éducatif et social les stabilisant dans leurs projets de vie.

- **L'accompagnement renforcé :**

Ces accompagnements sont imposés par la situation de la personne. Avec les pathologies en forte augmentation liées au vieillissement de la population. Ces accompagnements sont de plus en plus nombreux et chronophages.

Nous accompagnons alors les personnes en fonction de leurs besoins, souvent plusieurs fois par semaine et sur des rendez-vous qui peuvent prendre plusieurs heures.

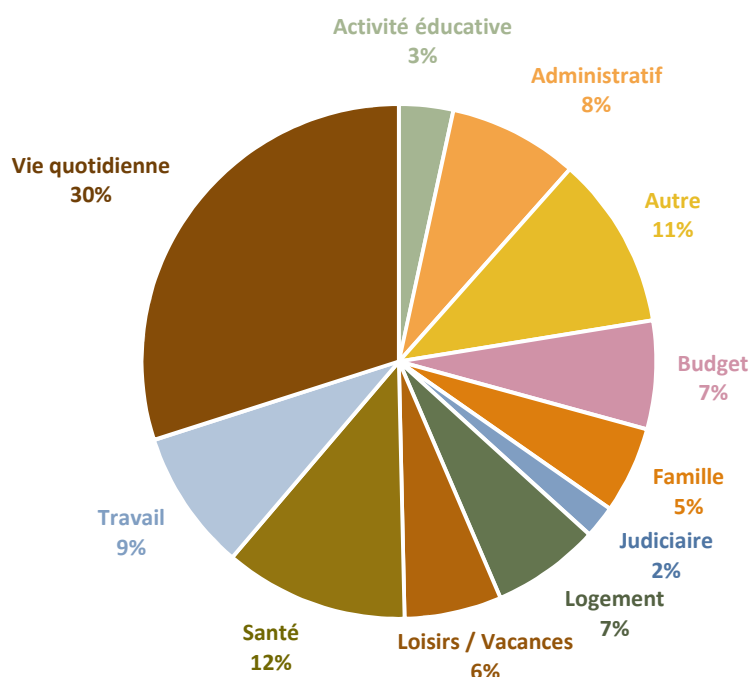
Le contenu des accompagnements :

Les accompagnements éducatifs sont répartis au S.A.M.N. sous différentes catégories :

- Aide autour du logement (recherche d'un logement, organisation, installation, relation avec l'entourage ou les bailleurs...) ;
- Soutien dans les démarches administratives (apprendre à remplir les "papiers", orienter ou contacter les différents organismes, aider à la rédaction d'un courrier...) ;
- Conseils dans le respect du budget, se coordonner avec les mandataires judiciaires ou accompagner vers une mesure de protection ;
- Recherche d'emploi en lien avec les organismes compétents (Pôle emploi, CAP Emploi, Mission locale, MDPH...) ;
- Soutien dans le suivi médical ;
- Aide dans les actes de la vie quotidienne (courses, achats, hygiène, diététique...) ;

- Soutien face aux difficultés, aux périodes de solitude, d'angoisse, de crise... ;
- Accompagnement à des sorties exceptionnelles (théâtre, cinéma, concerts...) ou préparation aux vacances.

Répartition des différents types d'accompagnements



Ces activités se réalisent principalement dans le cadre d'un accompagnement individuel. Mais nous proposons également des activités collectives (atelier de jeux, marche, création d'un journal...).

Le travail éducatif est complété, sur la base de l'adhésion de la personne, par un accompagnement psychologique et psychiatrique.

En complémentarité des accompagnements proposés, nous avons contractualisé un PAG pour une personne que nous accompagnons. Il mobilise la MDPH, la DSSP, le mandataire judiciaire, le médecin psychiatre du CMP ainsi qu'un éducateur en libéral. Chaque PAG est spécifique et défini entre les différents partenaires. Il engage contractuellement le service et est signé par le directeur.

8. Conclusion

L'activité du SAMN lors de cette année est restée dans les objectifs fixés. Le taux d'occupation reste important (très proche des 100 %) et nous maintenons un flux d'entrées et de sorties.

Malgré des difficultés que nous ressentons de plus en plus en lien avec la crise du secteur médico-social, nous avons gardé des effectifs en personnel proches de la normale (à l'exception des psychologues).

L'activité des accompagnements auprès des personnes s'est poursuivie, mais nous devons prendre en compte des situations de plus en plus difficiles.

Le Directeur,
Laurent WEINACHTER.